

Les premiers ministres ont toujours abusé de la prérogative dont ils jouissent de désigner les sénateurs, et le Sénat ne s'est pas affirmé d'une façon qui aurait désamorcé les tensions et les crises que nous avons connues à diverses époques. Aussi les gens se demandent-ils ce qu'il est possible de faire pour remédier à toutes les crises que nous traversons. La population du Québec peut prétendre à bon droit qu'il faudra un changement pour qu'elle reste dans la Confédération. Dans l'Ouest, il y a aussi des dissensions. Il y a des sentiments d'aliénation, et nous avons même pu déceler ces derniers jours, dans les discours de certains de nos collègues à la Chambre, que même là ou entend même des appels au séparatisme.

Dans la population que je représente se dégage le très net consensus, sinon l'avis unanime, qu'il faut voter cette mesure éminemment symbolique du rapatriement de la constitution. Il y a évidemment des questions immédiates qui appellent une réponse, mais tout le monde ici doit être d'accord sur la nécessité de la mesure elle-même. Les questions que je viens d'évoquer, comprennent entre autres celle-ci: Qui sera le garant de la constitution, une fois qu'elle aura été rapatriée? Est-ce que ce sera le gouverneur général, la Reine ou un président que nous choisirons comme gardien de la constitution? Que signifiera l'abandon par la Grande-Bretagne de sa juridiction sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au niveau de notre relation avec le Commonwealth? Je pense que notre attachement au Commonwealth et à Sa Majesté la Reine est si fort que même le premier ministre actuel (M. Trudeau) n'aurait pas l'effronterie ou le courage d'oser toucher à cela.

● (2130)

Je dis donc, rapatrions la constitution. En fait, monsieur, c'est l'opinion exprimée par tous ceux qui ont participé au débat jusqu'ici. Je pense aussi, tout comme mes commettants, qu'il ne servirait pas à grand chose de rapatrier la constitution sans trouver un moyen de pouvoir l'amender.

Nous avons parlé d'un certain nombre de scénarios et de propositions que les premiers ministres des provinces ont discuté avec le gouvernement fédéral à propos d'une formule d'amendement. On remarque deux propositions en particulier: la charte de Victoria et la formule de Vancouver. Je pense pour ma part que la formule de Vancouver serait beaucoup plus juste et équitable comme l'ont si éloquemment fait valoir mes honorables amis, et notre parti a en fait exprimé l'avis que cette formule nous donnerait la solution qui s'est montrée si insaisissable dans le passé.

La résolution que la Chambre étudie présentement, ne se limite pas à rapatrier la constitution et à l'amender. C'est dans le domaine de la garantie des droits que j'ai personnellement de graves réserves à formuler. J'aimerais dire quelques mots de ce que signifie pour moi, et pour bien des gens à qui j'en ai parlé, d'avoir une charte des droits de la personne, garantie par la constitution. J'aimerais admettre au départ que personne, ni ici ni à l'extérieur, n'a le monopole des idéaux auxquels on a fait allusion ici, soit la liberté, les droits de la personne. Il devient toutefois malheureusement évident que certains d'entre nous ont des définitions différentes de ces droits et une perception différente de l'opportunité de faire garantir ou non ces

### *La constitution*

droits par la constitution. Sommes-nous aussi naïfs que le député de Nickel-Belt (M<sup>me</sup> Erola) semble l'être et croyons-nous que la constitutionnalisation des droits de la personne mettra fin une fois pour toutes à la discrimination? Sommes-nous assez naïfs pour croire que cette seule mesure pourrait mettre fin définitivement à toute discrimination? Le député de Rosedale (M. Crombie) était probablement plus près que moi de la réalité quand il a déclaré que nos droits et nos libertés ne provenaient pas de la constitution, mais qu'ils découlaient plutôt du déroulement de notre histoire. On ne peut pas légiférer pour forcer les gens à adopter certaines attitudes.

Les libertés fondamentales et les droits de la personne représentent des choses différentes dans diverses parties du monde. Certaines restrictions doivent s'appliquer aux droits et aux libertés pour des raisons d'espace et de géographie. Le pays où j'ai été élevé compte maintenant 66 millions d'habitants, mais il n'est pas plus grand que ma circonscription dans le nord-est de la Colombie-Britannique. De toute évidence, on ne peut pas avoir les mêmes droits et les mêmes libertés dans un pays comme le Canada.

Puis, il y a la liberté intellectuelle. Nous n'avons pas tous la même maturité ni la même liberté intellectuelles. Il y a aussi la liberté économique et politique. Certains affirment qu'on ne peut pas avoir de droits politiques sans liberté économique et que la libre entreprise est donc essentielle. Certains d'entre nous ne nous sommes pas sentis libres avant d'avoir lancé notre propre commerce et lorsque nous avons été libres de pouvoir commettre nos propres erreurs. J'avais toujours cru que je profitais aussi des choses que je faisais bien. Ce n'est cependant pas le cas. Nous faisons maintenant davantage partie d'une société collective et nous parlons de plus en plus de liberté collective.

Dans une société comme la nôtre, nous avons certaines obligations envers nos voisins. Cela restreint nos droits et nos libertés. Il faut aussi tenir compte des idées de nos voisins étant donné que, comme le dit la Bible, si votre voisin ne pense pas que vous devez être libre, vous ne l'êtes pas.

Dans certains pays du monde occidental, le service militaire est obligatoire et les habitants doivent s'enrôler et se préparer à la guerre parce qu'ils sont près du point d'éclatement des tensions internationales. Si nos droits et nos libertés avaient fait l'objet d'une garantie, la chose n'aurait plus été nécessaire. Vraiment notre premier ministre n'a jamais estimé nécessaire d'endosser un uniforme pour défendre notre pays. A quoi serviraient nos libertés à supposer qu'un jour un autre pays obéissant à une idéologie politique différente, vienne attaquer le nôtre et qu'à ce moment-là nous exercions le droit que le premier ministre semble s'être réservé pour lui-même, celui de ne pas prendre les armes pour nous défendre? Que serait-il arrivé à nos libertés si les communistes nous avaient envahis? J'ai grandi dans un pays où Adolf Hitler lui-même avait écrit une déclaration des droits. A quoi a servi cette déclaration? Je pourrais vous dire, monsieur l'Orateur, comment cela m'a servi quand j'avais 12 ans. J'ai dû quitter mon pays et recommencer une nouvelle vie à l'étranger. Et quand je suis venu ici j'avais certains espoirs quant à l'avenir de notre pays.